REGROUPEMENT DES AUBERGES DU CŒUR DU QUÉBEC

- Mémoire -

LA PROTECTION DE LA JEUNESSE VUE PAR LES ÉQUIPES ET DES JEUNES DES AUBERGES DU CŒUR DU QUÉBEC

Présenté dans le cadre de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse





Décembre 2019



Les **Auberges du cœur** sont des maisons d'hébergement jeunesse communautaires qui accueillent des jeunes en difficulté ou en situation d'itinérance âgé.e.s de **12 à 35 ans.** Ce sont des lieux d'affiliation, d'exercice de la citoyenneté et d'éducation populaire.

Ouvertes 7 jours par semaine, 24 heures par jour, les Auberges du cœur offrent le gîte et le couvert, un milieu stable et une écoute active, un soutien et un accompagnement.

Chaque année, ce sont plus de 3500 jeunes qui sont hébergé.e.s et accompagné.e.s en posthébergement. Cela représente plus de 300 lits offerts, 80 000 nuitées et plus de 150 places en appartements supervisés et en logements sociaux.

La première maison d'hébergement jeunesse a été fondée dans les années 1970 afin de répondre à la réalité de l'itinérance des jeunes.



Fondé en 1987, il regroupe 30 Auberges situées dans 10 régions.

Ses objectifs sont :

- Défendre l'existence et l'autonomie des ressources communautaires d'hébergement pour jeunes adolescents et jeunes adultes en difficulté ou sans-abri.
- Agir comme porte-parole des jeunes sans-abri auprès des instances politiques et administratives dont les décisions sont susceptibles d'avoir une incidence sur la vie de ces jeunes.
- Favoriser entre les maisons, les jeunes et les partenaires des communautés d'appartenance de chacune des Auberges des échanges sur les besoins des jeunes, ainsi que sur le fonctionnement, les projets collectifs et la pratique quotidienne des Auberges afin d'améliorer le soutien offert à ces jeunes en quête de reconnaissance et d'un espace social pour s'épanouir.
- Promouvoir le développement de ressources additionnelles du même type.

TABLE DES MATIÈRES

1	١N	TRODUCTION	4
2		ÉSUMÉ	
3		DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE CHEZ LES JEUNES	
	3.1	RECOMMANDATIONS	9
4	L	A CRÉATION DE NOUVEAUX LIENS SIGNIFICATIFS COMPROMISE	10
	4.1	RECOMMANDATIONS	11
		A COLLABORATION ENTRE LES SERVICES DE LA DPJ ET LES AUBERGE	
	5.1	RECOMMANDATIONS	13
6	L	A ZONE GRISE DANS LA PRISE EN CHARGE DES ADOLESCENT.E.S	13
	6.1	RECOMMANDATIONS	14
7	L	S FAMILLES DES ENFANTS DE LA DPJ	14
	7.1	RECOMMANDATIONS	15
8	L	ORGANISATION DES SERVICES ET DES RESSOURCES DE LA DPJ	15
	8.1	RECOMMANDATIONS	16
9	С	ONCLUSION	17
1(0 B	BLIOGRAPHIE	18
1	1 A	NNEXE	19

1 INTRODUCTION

Les Auberges du cœur sont, depuis de nombreuses années, des témoins privilégiés du parcours de nombreux et nombreuses jeunes susceptibles d'être pris.es en charge par les services de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) de même que ceux et celles ayant un vécu à travers ces services. De par leur mission et leurs actions, les Auberges travaillent autant en amont qu'en aval d'une prise en charge institutionnelle des jeunes qui frappent à leurs portes. Leurs interventions s'appuient sur l'approche globale ¹, l'affiliation sociale ² et la reprise ou le développement du pouvoir d'agir³ (*empowerment*). Pour l'année 2017-2018, selon les statistiques compilées ⁴ par le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ), un.e jeune majeur.e sur quatre (25,75 %) avait vécu un placement, tandis que cette proportion chez les mineur.e.s est d'un.e sur huit (13,44 %). C'est pour cette raison, entre autres, que le RACQ s'est engagé auprès de ses membres à déposer un mémoire dans le cadre de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

Ce n'est pas d'hier que les Auberges s'inquiètent du sort réservé aux jeunes pris.es en charge par la DPJ. En 2010, lors d'une rencontre nationale avec des intervenant.e.s de l'ensemble des Auberges du cœur, un atelier était animé autour de la question des conditions de vie des jeunes de la DPJ (compte-rendu de cet exercice en annexe). Afin d'actualiser le regard porté sur la DPJ et les jeunes qui y transigent, nous avons tenu un moment d'échange lors de notre Assemblée générale d'automne 2019. Un document de préparation a été envoyé avant la tenue de cet exercice de consultation. Ce moment, animé par les membres du Comité de défense des droits (CDDD) du RACQ, s'est déroulé en trois temps. Les 50 participant.e.s, provenant de 25 Auberges, étaient invité.e.s à se joindre à un des huit sous-groupes animés par le Comité. On y trouvait des

¹ « L'approche globale nous oblige à prendre en compte les multiples dimensions de la vie des personnes que nous accueillons. Le résidant y est considéré avant tout comme un citoyen à part entière que l'on aborde dans sa globalité, dans le respect de sa personne, de ses besoins, de son rythme et de ses aspirations, en tenant compte des différents rôles sociaux qu'il a à assumer et du contexte sociopolitique actuel. » (Extrait tiré du site Web de l'Auberge du cœur Maison Tangente, http://maisontangente.qc.ca/index.php?page=mission-et-philosophie.)

² René, Jean-François et al. Les pratiques d'affiliation sociale dans des Auberges du cœur, 2007, 83 p.

³ Ninacs, Wiliam. **Empowerment et intervention. Développement de la capacité d'agir et de la solidarité**, Presse de l'Université Laval, 2008, 225 p.

⁴ Regroupement des Auberges du cœur du Québec, Statistiques d'hébergement des Auberges du cœur 2017-2018 (document interne).

représentant.e.s de direction, de coordination, d'équipe d'intervention et même des jeunes des Auberges.

Le premier temps d'échange portait sur les préoccupations et les difficultés vécues par les Auberges face à la DPJ. On pouvait ainsi constater les points de convergence ainsi que les disparités régionales. Dans le second temps d'échange, nous demandions aux participant.e.s de nommer les belles initiatives mises en place dans les régions où se trouvent les Auberges en plus d'ajouter leurs propres idées sur des changements à apporter. Nous avons terminé cette consultation par une mise en commun des échanges aux différentes tables.

Le croisement entre les résultats de l'atelier animé en 2010 et la consultation faite à l'automne 2019 nous démontre qu'il y a eu bien peu de changements réalisés à la DPJ pendant cette période. Dans les prochaines pages, vous serez à même de voir les différents constats que font les Auberges et les moyens qu'elles suggèrent pour améliorer la protection de la jeunesse. Une emphase est mise sur le développement de l'autonomie et la création de liens significatifs chez les jeunes, ainsi que la collaboration entre les services de la DPJ et les Auberges du cœur. D'autres points sont aussi soulevés concernant la prise en charge des adolescent.e.s, les familles des enfants de la DPJ et l'organisation des services et des ressources de cette institution.

Nous remercions les jeunes et les équipes des Auberges qui ont pris le temps de participer à cet exercice de consultation. Nous remercions aussi le CDDD, formé de représentant.e.s de huit Auberges du cœur, qui ont suivi le processus de consultation et de rédaction du présent mémoire.

Synthèse de la déclaration de principes des Auberges du cœur

Une Auberge du cœur est :

- 1- Un organisme communautaire autonome hébergeant des jeunes de 12 à 35 ans vivant des difficultés.
- 2- Un lieu d'appartenance et d'affiliation sociale où les jeunes sont reconnus dans leur globalité.
- 3- Un milieu de vie respectueux des choix, des décisions, des rythmes et des expérimentations des jeunes.
- 4- Un lieu favorisant l'autonomie et l'amélioration des conditions de vie des jeunes.
- 5- Un lieu d'exercice à la citoyenneté et d'éducation populaire par le biais d'un vécu partagé.

2 RÉSUMÉ

À la lumière de la consultation faite auprès des Auberges et des jeunes, le RACQ fait ressortir plusieurs enjeux relatifs à la protection de la jeunesse :

- L'autonomie des jeunes n'est pas assez développée lorsqu'ils et elles sont pris.es en charge par la DPJ. Que ce soit en lien avec les aptitudes pour la vie en appartement, l'éducation, la santé physique ou la gestion de leur « liberté », le RACQ recommande de soutenir les jeunes dans leur transition vers la vie adulte en élargissant le programme Qualification des jeunes (PQJ), en multipliant les projets comme celui du Développement des apprentissages à la vie adulte (DAVA) du Mont-St-Antoine de Montréal, en offrant davantage de possibilités aux jeunes dans leur parcours et en maintenant un soutien au-delà de l'âge de la majorité.
- Les jeunes ont de la difficulté à recréer des liens significatifs dans leur vie suite au contexte de surveillance et punition et aux nombreuses ruptures vécues. Le RACQ recommande qu'une même personne suive le ou la jeune tout au long de son parcours à la DPJ afin de favoriser la stabilité. Nous recommandons aussi que ces jeunes puissent faire une intégration progressive en Auberge lorsque cela est possible.
- La collaboration entre la DPJ et les Auberges du cœur est souvent difficile dû à une mauvaise compréhension de nos ressources, notre mission et nos approches. Il en découle un manque de transparence et de partage d'informations dans les communications de la DPJ aux Auberges. Le RACQ recommande la mise en place de moments d'échanges et de réseautage entre la DPJ et les organismes communautaire jeunesse ainsi que la participation de la DPJ aux tables de concertation jeunesse.
- Il semble y avoir une réticence à la DPJ lorsqu'il s'agit de prendre en charge des adolescent.e.s âgé.e.s entre 15 à 17 ans. Le RACQ recommande d'alléger le nombre de dossiers par intervenant.e.s et d'augmenter le nombre de ces derniers et dernières en plus de laisser l'évaluation des traitements à ceux et celles ayant plus d'expérience.
- Nous n'avons pas de consensus sur les familles des enfants de la DPJ, toutefois, nous constatons qu'il y a des besoins pour celles-ci. C'est pour cela que le RACQ recommande d'offrir davantage de soutien et de répit aux familles et qu'une approche systémique soit préconisée dans les parcours des jeunes.
- L'organisation des services et des ressources de la DPJ semble avoir de grands besoins puisque le contexte de travail épuise le personnel et demande aux jeunes de s'adapter au système plutôt que l'inverse. Même les lieux physiques, dont les milieux de vie, sont peu accueillants. Le RACQ recommande de mettre en place une communauté de partage des pratiques au sein de la DPJ, de réduire le fardeau administratif et d'investir davantage dans ses ressources humaines et ses installations.

3 LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE CHEZ LES JEUNES

Les Auberges du cœur tirent un constat inquiétant sur le développement de l'autonomie des jeunes, particulièrement pour ceux et celles qui sont en placement dans les centres jeunesse. Pour plusieurs, la prise en charge institutionnelle ne rime pas avec le développement de différentes aptitudes pour plusieurs raisons, à commencer par le niveau d'autonomie demandé dans les centres jeunesse. L'organisation de leur quotidien est prise en charge par différents acteurs de l'institution, ce qui ne leur permet pas d'expérimenter et explorer des aspects de la vie adulte. Se faire à manger, passant de la planification des repas selon un budget limité à la conservation des aliments et des restants, ne semble pas suffisamment encouragé dans un contexte où les jeunes ne cuisinent pas leur repas, ne font pas l'épicerie, etc. puisqu'ils et elles ont un service de cafétéria opéré par des employé.e.s. Il en va de même pour les autres tâches courantes de la vie en appartement. Bien que nous constations que ces jeunes sont excellent.e.s pour faire leur lit avec des coins carrés, nous observons aussi que des tâches quotidiennes ne sont pas expérimentées de façon fréquente. Que ce soit le lavage, l'entretien (aspirateur, vadrouille, époussetage, etc.) et même de petits travaux (poser une tablette, boucher des trous dans du gypse, peindre un mur, etc.), peu d'occasions se présentent aux jeunes afin d'expérimenter des aspects de la vie qu'ils et elles devront assumer une fois en logement. De fait, la conception d'une vie en appartement, qu'elle soit seule ou en colocation, ne semble pas être mise de l'avant lorsque les jeunes sont sur le point de sortir d'un placement. La publication récente des résultats de l'Étude sur le devenir des jeunes placés⁵ (EDJeP) démontre justement toute l'instabilité résidentielle, voire même des épisodes d'itinérance, vécue chez ces jeunes. Ces résultats concordent avec la réalité observée dans les Auberges, à savoir que ces jeunes ne sont pas suffisamment préparé.e.s à s'occuper de manière autonome de leur situation résidentielle. Il en va de même avec le soutien que ces jeunes reçoivent une fois qu'ils et elles guittent les services de la DPJ afin de leur permettre de vivre leur liberté tout en ayant un filet de sécurité suffisamment solide pour ne pas qu'ils et elles vivent et répètent des échecs.

⁵ Goyette, Martin et al. **Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte**. Montréal, Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ), 2019, 14 p.

Par ailleurs, cette liberté ne semble faire l'objet de peu, voir aucune, préparation. Ce que nous constatons dans les Auberges du cœur est que les jeunes sont tellement écœuré.e.s d'être privé.e.s de liberté qu'au sortir des centres jeunesse c'est la liberté à tout prix qu'ils et elles expérimentent. Ainsi, après quelques mois où l'expérience de cette liberté se vit, les jeunes s'endettent, perdent leur logement et se retrouvent sans ressources avant de frapper à la porte d'une maison d'hébergement jeunesse. Cette liberté et cette soif d'autonomie leur tombe du ciel tel un cadeau, mais sans savoir quoi en faire, comment la gérer ou comment s'en occuper. C'est donc dire que la marche est trop grande s'il n'y a pas de préparation ou de soutien au sortir d'un placement.

Autre point important à mentionner quant au manque de développement de l'autonomie des jeunes réside dans le constat, maintenant documenté scientifiquement⁶, que les jeunes placé.e.s sous la protection de la jeunesse ont des retards importants dans leur parcours scolaire. Les Auberges constatent les grandes lacunes dans le langage écrit et oral des jeunes qui sortent d'un placement. Certaines nous ont même mentionné que des jeunes n'avaient pas de moments dédiés à l'école dans leur milieu de vie puisqu'ils et elles étaient en « punition » à la suite d'un comportement inapproprié. C'est donc dire que la gestion des comportements prévaut sur le parcours académique, lui-même un levier important dans la quête d'autonomie des jeunes.

Puis, il y a un aspect souvent omis dans l'autonomie des jeunes, mais qui devrait être essentiel : leur santé physique. On s'attarde beaucoup aux comportements, aux aspects psychosocioaffectifs, mais les jeunes que nous voyons arriver dans les Auberges ont souvent des conditions physiques qui posent problème et dont personne ne semble s'être occupé. La vision et la dentition sont les deux aspects que les intervenant.e.s des Auberges remarquent comme étant négligés depuis trop longtemps. Or, si la DPJ prend en charge ces jeunes, ne devrait-elle pas le faire jusque dans ces sphères? Nul besoin d'expliquer en quoi une bonne santé des yeux peut influencer les parcours des jeunes en termes d'éducation, d'emploi et plus. Même chose pour la santé dentaire qui, si elle est négligée, peut engendrer des coûts importants pour des personnes dont les sources de revenus sont souvent faibles.

⁶ Goyette, Martin et Blanchet, Alexandre. **Rapport sommaire de la vague 1**. Montréal, Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CRÉVAJ), 2019, 8 p.

3.1 RECOMMANDATIONS

Afin que les jeunes puissent développer davantage leur autonomie, nous recommandons :

- Que les organismes communautaires jeunesse, telles les Auberges du cœur, soient reconnus pour leur contribution au développement de l'autonomie des jeunes en soutenant leur mission et leur autonomie.
- Que le programme Qualification des jeunes (PQJ) soit offert à tou.te.s les jeunes en ouvrant les critères d'admissibilité et en le rendant plus flexible pour s'adapter aux réalités des jeunes.
- Que les jeunes puissent développer leurs habiletés pour une transition à la vie adulte au travers d'ateliers et de projets tels que le Développement des apprentissages à la vie adulte (DAVA) au Mont-St-Antoine de Montréal.
- Que les jeunes aient accès à l'ensemble des matières scolaires de même que la possibilité d'effectuer un Diplôme d'études professionnelles (DEP).
- Que l'on humanise les services de la DPJ en changeant la vision hospitalière et en préconisant une approche communautaire.
- Que l'on normalise la vie des jeunes en leur offrant des moments sans programmation, la possibilité de faire des formations diverses (cours de conduite, cours de RCR) ou en leur permettant de travailler.
- Que les jeunes aient un suivi médical selon les normes établies par les ordres professionnels (optométristes, dentistes, médecins, etc.).
- Que les jeunes aient accès en tout temps à leurs papiers officiels (certificat de naissance, assurance maladie, carnet de santé, numéro d'assurance sociale, etc.), même après l'atteinte de la majorité.
- Qu'un programme de parrainage entre jeunes ayant déjà vécu un placement et ceux et celles sur le point de terminer le leur soit testé et étendu, le cas où les résultats démontrent une transition plus positive.
- Qu'un soutien et un accompagnement soient offerts aux jeunes qui le désirent au-delà de la majorité.

4 LA CRÉATION DE NOUVEAUX LIENS SIGNIFICATIFS COMPROMISE

La question comportementale est souvent un enjeu lorsque des jeunes qui sortent des centres jeunesse frappent à la porte des Auberges. La majorité des intervenant.e.s reconnaissent le vécu en placement sans même que les jeunes n'aient besoin de le mentionner. Deux éléments ressortent régulièrement dans les constats des Auberges : 1- ces jeunes ont appris à dire « ce qu'il faut » pour ne pas être embêté.e.s et 2- créer un lien de confiance entre ces jeunes et les intervenant.e.s est très difficile.

Dans le premier élément, on pourrait penser qu'il s'agit d'un comportement normal pour des adolescent.e.s, mais nous y voyons surtout une stratégie d'évitement. Dans un contexte où ces jeunes sont constamment dans des relations impliquant des rapports d'autorité avec le personnel de la DPJ, où les paroles et les gestes sont observés et souvent punis, tenter de répondre aux attentes permet de diminuer les risques de punition ou d'augmenter les chances d'obtenir ce qu'ils et elles souhaitent. Certaines Auberges le constatent lorsqu'elles font le processus d'accueil avec un.e jeune : « ils nous disent ce que l'on veut entendre pour avoir une place à l'Auberge, sinon c'est la rue pour eux ». Pour des maisons d'hébergement comme les Auberges, où le volontariat des jeunes est essentiel, nous devons travailler à contre-courant. Puis, cette stratégie peut fonctionner un certain temps, mais elle ne permet pas aux jeunes d'être authentiques, autant envers eux et elles que dans leur création de liens avec les autres. On remarque d'ailleurs que, pour bon nombre, leurs relations sont utilitaires.

Dans le deuxième élément, les Auberges voient souvent dans le parcours des jeunes une série de ruptures de lien. Sans entrer dans les liens filiaux, plusieurs autres facteurs entrent ici en ligne de compte : le roulement des employé.e.s de la DPJ, les changements de milieux de vie (centre jeunesse, famille d'accueil, foyer de groupe, retour dans le milieu familial, etc.), la fermeture de leur dossier à l'âge adulte, etc. Plus un.e jeune cumule des ruptures de lien, plus il leur devient difficile d'en créer de nouveaux. C'est d'autant plus le cas lorsque le lien rompu était significatif pour le ou la jeune. Malgré toutes les bonnes intentions de la part des intervenant.e.s qui prendront le relais, les jeunes auront compris durement que le maintien du lien avec un.e intervenant.e, aussi important est-il, ne dépend pas de leur volonté, mais plutôt des contraintes administratives et de la gestion de leur dossier.

4.1 RECOMMANDATIONS

Afin de permettre aux jeunes de recréer des liens significatifs dans leur vie, autant avec des intervenant.e.s que des proches, nous recommandons :

- Que les jeunes aient la possibilité de faire une intégration progressive dans une Auberge du cœur lorsque des places sont disponibles.
- Qu'un.e intervenant.e soit attitré.e à un.e jeune tout au long de son parcours à la DPJ.
- Que l'on tienne compte du parcours des jeunes et réduise les changements à travers les services de la DPJ en cessant de considérer la continuité de service comme une continuité de lien.
- Que des projets comme le groupe GPS⁷, du centre jeunesse de Québec institut universitaire (CJQ-IU), soit étendu à l'ensemble du Québec. Ce projet permet au CJQ-IU d'organiser le temps de travail des intervenant.e.s différemment, afin qu'ils et elles puissent intervenir à l'extérieur du centre auprès de leurs jeunes en fugue.

5 LA COLLABORATION ENTRE LES SERVICES DE LA DPJ ET LES AUBERGES DU CŒUR

Si le lien de confiance entre les jeunes et les différent.e.s intervenant.e.s dans leur vie semble difficile à créer et maintenir, il semble y avoir des parallèles à faire dans les liens établis entre les Auberges et les services de la DPJ. Cette observation vient avec un bémol puisque les Auberges ont noté une forte disparité selon les régions où elles se trouvent. Néanmoins, plusieurs problèmes ressortent lorsqu'on s'interroge sur la collaboration entre nos maisons d'hébergement et la DPJ. Il semble y avoir une mauvaise compréhension de nos ressources, de notre mission et de nos approches. Étant des organismes communautaires autonomes jeunesse, nous ne fonctionnons pas par entente de services. Nous ne sommes pas un prolongement des services offerts par la DPJ malgré que nous ayons sensiblement les mêmes populations cibles. D'ailleurs, une des plus grandes distinctions entre les Auberges et la DPJ réside dans le choix libre et

⁷ Direction des jeunes et des familles du ministère de la Santé et des Services sociaux, Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centres jeunesse. Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), 2014, ISBN: 978-2-550-70320-4 (version PDF), p.32

volontaire des jeunes à fréquenter nos maisons. Bien que la notion de volontariat puisse être questionnée lorsqu'un.e jeune a le choix entre la rue ou une maison d'hébergement, nous ne pouvons forcer un.e jeune à rester dans une Auberge s'il ou elle n'est pas volontaire à y être. Cela dit, nous avons constaté que certain.e.s jeunes ont des ententes d'hébergement dans leur dossier sans que nous ne soyons au courant de celles-ci. Cela peut d'ailleurs engendrer des situations où un.e jeune ne respectant pas le code de vie de l'Auberge se surprendra d'être expulsé.e de la maison puisque nous n'avons pas d'obligation à maintenir cette personne en hébergement. L'impact peut aussi être très négatif sur les équipes d'intervention des Auberges lorsque celles-ci apprennent que le ou la jeune n'aura nulle part où aller une fois expulsé.e. Une situation facilement évitable lorsqu'il y a une transparence dans la collaboration.

Pour certaines des Auberges, il s'agit surtout d'informations manquantes qui posent problème. Il arrive qu'un.e jeune soit déposé.e à une ressource dans des délais et des conditions peu propices à un accueil convenable, mais en plus les équipes d'intervention ne sont pas mises au courant de situations susceptibles d'orienter notre approche. Nous citons une intervenante d'une Auberge de Montréal à propos d'une arrivée d'un jeune pour l'illustrer : « Ils l'ont *dropé* ici sans nous dire qu'il avait fait une tentative de suicide la semaine d'avant. C'est totalement irresponsable de leur part d'omettre une telle information. » Cette situation est exceptionnelle, mais elle démontre à quel point, dans certaines régions, la collaboration n'est pas effective. Ce manque se trouve aussi dans la difficulté que rencontre les intervenant.e.s des Auberges lorsqu'ils et elles tentent de faire un suivi avec l'intervenant.e de la DPJ assigné.e à un.e jeune. Simplement joindre cette personne est un défi, puis s'ajoute une certaine fermeture quant au partage des pratiques. Certaines Auberges ont d'ailleurs souligné les préjugés défavorables vis-à-vis nos maisons d'hébergement par le personnel de la DPJ. Des préjugés qui semblent parfois déteindre sur les jeunes qui sortent des centres jeunesse.

D'autres Auberges nous ont mentionné qu'elles refusaient l'hébergement aux jeunes dont leur dossier était toujours ouvert à la DPJ par crainte de leur nuire davantage. En effet, pour plus d'une, le fait d'accepter un.e jeune ayant un dossier toujours ouvert à la DPJ a eu pour effet de fermer celui-ci. Ce faisant, un.e jeune qui subit une fin de séjour précipitée à l'Auberge se trouvait ainsi sans ressource puisque le signalement ne peut être repris une fois le dossier fermé. À court et moyen terme, cette circonstance tend à empirer la situation des jeunes plutôt que de les aider.

5.1 RECOMMANDATIONS

Afin de permettre une meilleure collaboration et reconnaissance entre les Auberges du cœur, les ressources communautaires et les différents organes de la DPJ, nous recommandons :

- Que des moments de réseautage et d'échanges soient mis en place.
- Que les centres jeunesse participent aux tables de concertation jeunesse de leur région avec les organismes communautaires.
- Que les intervenant.e.s des Auberges du cœur soient inclu.e.s dans une équipe de suivi des jeunes.
- Que les dossiers des jeunes ne soient pas fermés lorsqu'ils et elles sont dans une Auberge du cœur.

6 LA ZONE GRISE DANS LA PRISE EN CHARGE DES ADOLESCENT.E.S

Un des phénomènes souvent observés par les Auberges est celui de la zone grise qui semble exister dans la prise en charge par la DPJ des jeunes agé.e.s entre 15 à 17 ans. Pour plusieurs d'entre elles, il semble y avoir une réticence à prendre un.e jeune lorsque son âge approche celui de la majorité. Les Auberges remettent en question certains aspects de ces refus à prendre les jeunes et ainsi leur donner une aide et un soutien dont ils et elles pourraient bénéficier. Est-ce par manque de places? Est-ce que les intervenant.e.s de la DPJ ont déjà trop de dossiers à suivre? Juge-t-on que le temps restant avant d'atteindre l'âge de 18 ans soit trop court pour aider ces jeunes? Qu'est-ce qui incite le personnel qui évalue les signalements à retenir ou non le dossier d'un.e jeune adolescent.e? Bref, nous nous questionnons davantage sur le processus qui laisse ces jeunes dans une zone grise.

6.1 RECOMMANDATIONS

Afin de ne pas laisser de jeunes dans le besoin, malgré leur âge, nous recommandons :

- Que le nombre d'intervenant.e.s de la DPJ soit augmenté pour permettre une réduction du nombre de dossiers (caseload) et une prise en charge de tou.te.s les jeunes qui en ont besoin.
- Que l'évaluation des traitements soit laissée aux intervenant.e.s ayant plus d'expérience.

7 LES FAMILLES DES ENFANTS DE LA DPJ

Les Auberges s'interrogent sur les familles des enfants qui sont pris en charge par la DPJ, sans qu'il n'y ait toutefois de consensus. Pour certaines, elles observent un certain entêtement à vouloir maintenir un lien avec la famille des jeunes (parents biologiques, grands-parents, oncles et tantes, etc.). Elles observent dans ce maintien un obstacle au processus de développement des jeunes puisque l'environnement, souvent toxique, n'est pas un terreau fertile à leur épanouissement. Pour d'autres, le maintien du lien reste important, mais le soutien offert aux familles suivies par la DPJ semble insuffisant. En effet, une fois le signalement retenu, les parents ne sont pas assez impliqué.e.s dans les processus mis en place. Les Auberges observent cela particulièrement dans le cas où les jeunes sont placé.e.s en centre jeunesse. Dans ces cas, on constate que le rôle parental est plus mis en veilleuse le temps de travailler avec les jeunes, même si, en parallèle, les parents sont sollicité.e.s pour développer leurs habiletés. Le problème que nous constatons est davantage dans le travail qui s'opère en silo et moins dans une approche systémique, celle-ci permettant de comprendre et travailler sur le système familial.

Un autre aspect soulevé est celui des enfants ayant été dans les services de la DPJ qui deviennent parent à leur tour. Avant même qu'un signalement ne soit fait, peu importe la raison, ces parents ne semblent pas partir avec la même présomption de compétence puisque l'on vérifie d'emblée leurs agissements envers leurs enfants. Bien que nous imaginions que des enfants dont les parents ont connu un placement sont plus susceptibles d'en connaître un à leur tour, nous ne voyons pas là les signes d'une confiance envers les jeunes, maintenant devenu.e.s parents, qui

ont eu un parcours parsemé d'embûches. Cela nous interpelle en ce sens qu'un travail ne semble pas être complété avec ces jeunes qui, un jour peut-être, seront dans un rôle de parent.

7.1 RECOMMANDATIONS

Afin que les familles ne soient pas laissées pour compte, nous recommandons :

- Qu'une approche systémique soit préconisée pour permettre l'inclusion de la famille plus tôt dans le parcours des jeunes placé.e.s en centre jeunesse lorsque possible.
- Que de l'aide et du répit soient offerts aux parents tout en travaillant à augmenter le filet de sécurité familiale.

8 L'ORGANISATION DES SERVICES ET DES RESSOURCES DE LA DPJ

Plusieurs des points mentionnés plus haut résultent d'une organisation des services et des ressources qui mériteraient d'être améliorés. Les Auberges en voient plusieurs aspects, autant par les jeunes qui sont passé.e.s par leurs services que par les intervenant.e.s qui ont eu une expérience de stage ou de travail dans leurs institutions. Elles dénotent une surcharge de travail des intervenant.e.s (grand nombre de dossiers, beaucoup de paperasse, etc.), le peu de prise en compte de la détresse des travailleurs et travailleuses, des contraintes administratives parfois lourdes (niveaux hiérarchiques, syndicat, etc.). Ces éléments font en sorte que les jeunes doivent davantage s'adapter au système qu'est la DPJ plutôt que l'inverse. Il en résulte des services déshumanisés, autant pour les équipes d'intervention que pour les jeunes. Cela contribue à la méfiance des jeunes qui n'arrivent plus à faire confiance aux intervenant.e.s, comme nous l'avons exposé précédemment, sachant que la personne à qui ils ou elles doivent [re]dire leur histoire ne restera pas avec eux.

Par ailleurs, les lieux physiques font aussi partie des choses à améliorer. En partant du principe que les centres jeunesse sont les milieux de vie des jeunes, alors qu'il s'agit du lieu de travail des intervenant.e.s, leur aménagement devrait prendre en compte le premier aspect. Or, les lieux sont

peu invitant pour y vivent et leur fonctionnement est pensé en fonction des personnes qui y travaillent.

8.1 RECOMMANDATIONS

Afin d'optimiser les services et les ressources de la DPJ, nous recommandons :

- Que le nombre d'intervenant.e.s soit augmenté dans les centres jeunesse.
- Que la bureaucratie et la paperasse soient allégées pour permettre au personnel de passer plus de temps en présence des jeunes.
- Qu'une communauté de partage des pratiques soit instaurée au sein et entre les différentes directions régionales de la protection de la jeunesse.
- Que les ressources financières soient augmentées pour offrir davantage de services aux jeunes.
- Que les lieux physiques soient plus chaleureux et accueillants.

9 CONCLUSION

L'occasion est belle dans le cadre de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse pour dresser un portrait juste de la situation et agir efficacement pour recadrer la DPJ dans les réalités d'aujourd'hui. Le RACQ a soulevé certains constats que les Auberges de cœur observent, notamment sur le développement de l'autonomie des jeunes, et a proposé différentes recommandations à considérer dans l'important défi qui attend la DPJ. Les Auberges sont bien placées pour comprendre les tensions qui émanent lorsque des jeunes habitent dans un milieu de travail, ou inversement, quand des personnes viennent travailler dans l'habitation de ces jeunes.

Nous croyons fortement que le modèle des Auberges du cœur doit servir d'inspiration pour l'amélioration de la DPJ, même si nous n'évoluons pas exactement dans les mêmes contextes. Nous croyons que les approches mises de l'avant par les Auberges, c'est-à-dire l'approche globale, l'affiliation sociale et la reprise ou le développement du pouvoir d'agir (*empowerment*), sont des leviers de réussite pour les jeunes. Travailler avec eux et elles à atteindre des objectifs qui partent de leurs aspirations en respectant leur rythme et en considérant leur histoire est aussi une clé pour qu'ils et elles participent, comme citoyen.ne.s, à l'émancipation de la société québécoise. Reconnaître et soutenir les organismes communautaires jeunesse, tels que les Auberges du cœur, dans leur financement à la mission et leur autonomie ne peut plus être considéré comme une option, mais une nécessité. Dans le contexte où le Québec a besoin de tou.te.s ces jeunes, nous n'avons pas les moyens de les laisser s'en sortir seul.e.

10 BIBLIOGRAPHIE

Direction des jeunes et des familles du ministère de la Santé et des Services sociaux, **Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centres jeunesse.** Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), 2014, ISBN : 978-2-550-70320-4 (version PDF), 47 p.

Goyette, Martin et Blanchet, Alexandre. **Rapport sommaire de la vague 1**. Montréal, Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CRÉVAJ), 2019, 8 p.

Goyette, Martin et al. Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte. Montréal, Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ), 2019, 14 p.

Ninacs, Wiliam. Empowerment et intervention. Développement de la capacité d'agir et de la solidarité, Presse de l'Université Laval, 2008, 225 p.

Regroupement des Auberges du cœur du Québec, Statistiques d'hébergement des Auberges du cœur 2017-2018 (document interne).

11 ANNEXE



JOURNÉE DES INTERS 2010 - ATELIER du jeudi 6 mai 2010 à 14 h

Sortez de vos pantoufles! Mettez-vous dans les souliers des jeunes Les conditions de vie des jeunes : Pourquoi en parler et pourquoi agir?



Mise en contexte - Protection de la jeunesse

Portrait statistique des résidents des Auberges du cœur 2007-2008

- 27 % des majeurs ont connu une prise en charge dans une « famille ou centre d'accueil » et cela est identifié comme faisant partie « du vécu et des dynamiques des résidents »
- Chez 14 % des mineurs, la problématique de « famille et centre d'accueil » est identifiée comme faisant partie « du vécu et des dynamiques des résidents »
- 4 % des mineurs arrivent d'une famille ou d'un centre d'accueil
- 7 % des mineurs quittent les Auberges pour aller dans une famille ou un centre d'accueil

Statistiques du Québec (Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse 2009)

- En 2006-2007, 67 792 signalements ont été faits ; 47 % ont été retenus.
- En 1980, il y avait 16 signalements pour 1 000 mineurs; en 2008-2009, on est passé à 46 signalements pour 1 000 mineurs
- En 1980, la DPJ retenait **11 signalements sur 16** pour 1 000 mineurs alors qu'en 2008-2009 en a retenu **20 sur 46** pour 1 000

Prises de position du Regroupement

Dans le mémoire sur le phénomène de l'itinérance, en octobre 2008, le Regroupement a écrit :

« Nous constatons encore des lacunes importantes dans la préparation des jeunes à la vraie vie, un taux très anormalement élevé de jeunes « médicalisés », la difficulté de plusieurs Centres jeunesse à travailler en partenariat avec les organismes du milieu et une certaine déresponsabilisation envers les adolescents plus âgés (16 et 17 ans).

En conséquence, les Auberges du cœur demandent la mise en place urgente des actions concrètes suivantes et qui aideraient à prévenir l'itinérance des jeunes :

- Instaurer des pratiques qui, tout au long de la prise en charge des jeunes par la Direction de la jeunesse, développent leur autonomie et leur capacité à agir en société.
- Tenir des États généraux réunissant l'ensemble des organisations afin de renouveler l'intervention des services publics auprès des familles et des enfants en difficulté. »

Problèmes soulevés et solutions proposées Protection de la jeunesse

Problèmes soulevés

1. Le trou de services pour les 15 ans et +...

- ✓ Trou de services pour les 15 ans et plus
- ✓ Difficulté à faire retenir un signalement pour les 15-18 ans, même si le jeune vit de l'abus, de l'abandon
- ✓ Pour le centre jeunesse de Québec, trou de services pour les 17 ans et plus à Québec, mais très bons services pour les 12-16 ans

2. ... Et l'Auberge du cœur comme « bouche-trou » de la DPJ

- ✓ Pression (d'un avocat, etc.) lorsqu'un jeune sort d'un centre de réadaptation pour obliger l'Auberge à le prendre « de toute urgence »
- ✓ Si nous hébergeons le jeune « en attendant » la DPJ cesse de lui offrir des services (dont il a pourtant besoin)
- ✓ DPJ prend souvent l'Auberge pour une adresse
- ✓ L'urgence devient moins urgente pour la DPJ une fois que le jeune est chez nous
- ✓ Perception que l'Auberge n'est qu'une « escale », un « en attendant », où il est permis de ne pas respecter les critères d'admission et les intervenants
- ✓ Auberges vues comme « en attendant » par la DPJ
- ✓ Auberge considérée comme un « entre-deux » entre l'abandon des parents et la prise en charge de la DPJ
- ✓ DPJ se sert de l'Auberge comme un répit en attendant l'évaluation de la situation du jeune

3. Des pratiques que l'on questionne

- ✓ Les jeunes ne sont pas impliqués dans les suivis, on ne leur demande pas vraiment leur avis et ils ne savent pas tout le temps où ils s'en vont
- ✓ Mauvaise préparation à l'autonomie
- ✓ Le centre jeunesse n'offre pas de véritable préparation à l'autonomie
- ✓ Peu de services aux parents
- ✓ Faux choix : le jeune entre à l'Auberge sous la menace d'aller en Centre d'accueil
 ✓ À Québec, difficile de déterminer si le jeune est volontaire à venir à l'Auberge ou encore volontaire à ne pas aller en centre de réadaptation
- ✓ La DPJ a tendance à rendre les jeunes « volontaires » par la menace
- ✓ Centre jeunesse de Québec attend souvent à la dernière minute pour rendre leurs services. disponibles
- ✓ Rétention de l'information dans les références : on demande aux jeunes de mentir sur le fait qu'ils reçoivent des services de la DPJ

4. Difficulté à se faire respecter comme organisme communautaire autonome

- ✓ La DPJ ne connaît ni notre philosophie d'intervention ni nos services
- ✓ La DPJ ne respecte pas le mandat de l'Auberge

5. La méconnaissance des règles de la Protection de la jeunesse

- ✓ Les inters des Auberges doivent apprendre à faire des signalements
- ✓ Les inters des Auberges doivent mieux comprendre le « système » DPJ

Solutions proposées

1. Bien se faire connaître et faire respecter notre mission.

- ✓ Lors des demandes d'admission, questionner les intervenants des autres ressources pour savoir s'ils connaissent bien la mission de notre Auberge
- ✓ Se faire connaître des autres ressources
- ✓ Travailler de concert avec les partenaires du milieu
- ✓ S'assurer que la DPJ connaît bien notre mandat
- ✓ Éduquer la DPJ, la police et les autres services publics sur nos propres mandats et services
- ✓ Lors des demandes d'admission, questionner les intervenants pour savoir s'ils connaissent bien la mission de notre Auberge
- ✓ Éduquer tout le monde sur nos services
- ✓ Éduquer les autres organismes sur notre mandat, nos services, nos limites.
- ✓ Poser clairement les limites de notre Auberge
- ✓ Rencontrer les organismes et expliquer notre mandat
- ✓ Respecter notre mandat et ne pas « boucher les trous » au prix du bien-être et de la qualité des services de notre clientèle régulière
- ✓ Respecter nos limites et les poser clairement devant la DPJ
- ✓ Bien se faire connaître, faire connaître nos services et nos limites à la DPJ
- ✓ Rester ferme, faire respecter notre philosophie, nos limites
- √ Éduquer la communauté
- ✓ Se faire connaître des autres ressources

2. Maîtriser la LPJ

- ✓ Comprendre la Loi (LPJ)
- ✓ Informer le jeune sur ses droits tout en lui expliquant les rôles de la DPJ, du CLSC, de l'Auberge
- ✓ Amener des faits précis à la DPJ (faire un bon signalement)
- ✓ Connaître en profondeur la Loi de la Protection de la jeunesse
- ✓ Apprendre à faire de meilleurs signalements
- ✓ Bien bâtir un dossier avant de faire un signalement
- ✓ Informer les parents et les jeunes sur la DPJ
- ✓ Accompagner les jeunes et les parents dans leurs signalements
- ✓ Éduquer les jeunes sur leurs droits de protection, leur droit à être protégé
- ✓ Refléter autre chose qu'une image négative de la DPJ aux jeunes, familles et population

3. Se référer à d'autres ressources + souhaiter d'autres ressources.

- ✓ Si le jeune est mineur, prévoir un plan B avec les parents ou l'intervenant référent
- ✓ Plus de ressources pour les 16-25 ans
- ✓ Plus de ressources pour les préadolescents
- ✓ Rallonger les limites de séjours pour les 12-17 ans
- ✓ Référer aux autres Auberges

4. Développer le pouvoir des jeunes.

- ✓ Redonner le pouvoir aux jeunes : demander ce qu'ils pensent de tous ces problèmes et les impliquer dans un processus de recherche de solution et de pression sur le gouvernement (action collective)
- ✓ Connaître les besoins de notre clientèle et les trous de services, puis les nommer au gouvernement et dans l'espace public (se faire entendre dans la société)
- ✓ Impliquer les jeunes dans la recherche de ce qu'ils veulent vraiment et les possibilités qui s'offrent à eux
- ✓ Raccrocher les jeunes à leurs rêves

Pour plus de renseignements



Marc-André Bélanger Coordonnateur du développement des pratiques 514 523-8559, poste 203 marc-andre.belanger@aubergesducoeur.org

Regroupement des Auberges du cœur 4246, rue Jean-Talon Est Tour Sud, bureau 16 Montréal (Québec) H1S 1J8

aubergesducoeur.org